

Défense et mise en valeur des sites et ensembles d'intérêt historique ou artistique

Autor(en): **Martin, Ernest**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera**

Band (Jahr): **20 (1969)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-392988>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DÉFENSE ET MISE EN VALEUR DES SITES ET ENSEMBLES D'INTÉRÊT HISTORIQUE OU ARTISTIQUE

Confrontation E, organisée par le Conseil de l'Europe, à Avignon (30 septembre au 5 octobre 1968)

Nous pensons utile de rappeler brièvement au début de cet exposé *l'objectif* que s'est donné le Conseil de l'Europe en prenant l'initiative, en 1963, d'une action dans le domaine de «la défense et la mise en valeur des sites et ensembles d'intérêt historique ou artistique».

Il s'agissait dans l'esprit des promoteurs de cette action, de chercher à définir aussi clairement et complètement que possible les principes de la politique européenne en cette matière. Pour aboutir rapidement à des propositions concrètes, susceptibles d'être mises en œuvre sur les plans nationaux, *cinq confrontations* ont été tenues, sur l'invitation de cinq différents gouvernements. Elles ont permis, d'une part, un échange de vues sur les questions théoriques et, de l'autre, une prise de conscience de problèmes concrets qui se posent, en particulier, dans les pays hôtes. Depuis 1963, un chemin important a été parcouru. Les réunions de Barcelone-Palma et de Vienne en 1965, de Bath en 1966 et de La Haye en 1967, ont permis de réunir une importante documentation et de formuler des recommandations à l'attention du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

A l'heure actuelle, le passage de la notion de monument isolé à celui de l'ensemble historique ou artistique s'est effectué dans la plupart des nations et cette évolution est irréversible.

A la lumière de ces constatations, la cinquième Confrontation E, réunie à Avignon du 30 septembre au 5 octobre 1968, avait pour thème «La mise en œuvre de la politique de sauvegarde et de mise en valeur des sites et des ensembles d'intérêt historique ou artistique». Le choix de la ville d'Avignon, l'intérêt et l'agrément offerts par le Palais des Papes comme siège de délibération et la richesse du patrimoine chargé d'histoire de la région avoisinante, le Comtat Venaissin, comme terrain d'expérience, étaient un gage assuré de la réussite de cette dernière réunion.

Quatorze pays membres du Conseil de l'Europe, répondant à l'invitation du Gouvernement français, ont envoyé une délégation. Désirant étendre la participation à cette réunion, il a également invité, en accord avec le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, les représentants de *quelques pays de l'Europe orientale*, qui possèdent une riche expérience dans ce domaine. Cette heureuse innovation a permis à des délégués de l'URSS, de la Tchécoslovaquie, de la Pologne et de la Yougoslavie, de participer à ces débats. Le Portugal a aussi envoyé un observateur.

Les exposés

Monsieur Max Querrien, Directeur de l'Architecture et Président de la Délégation française, exprima sa conviction sur la nécessité d'approfondir, fortifier et répandre à travers le monde et à l'intérieur de nos Etats une action dont dépend, beaucoup plus qu'on ne l'imagine, le sort de la culture et le bonheur des peuples. Il évoqua *l'importance de la relation entre l'histoire et l'espace*, «espace habité par l'histoire, histoire présente architecturalement à tous les instants de notre devenir». Monsieur François Sorlin, Inspecteur

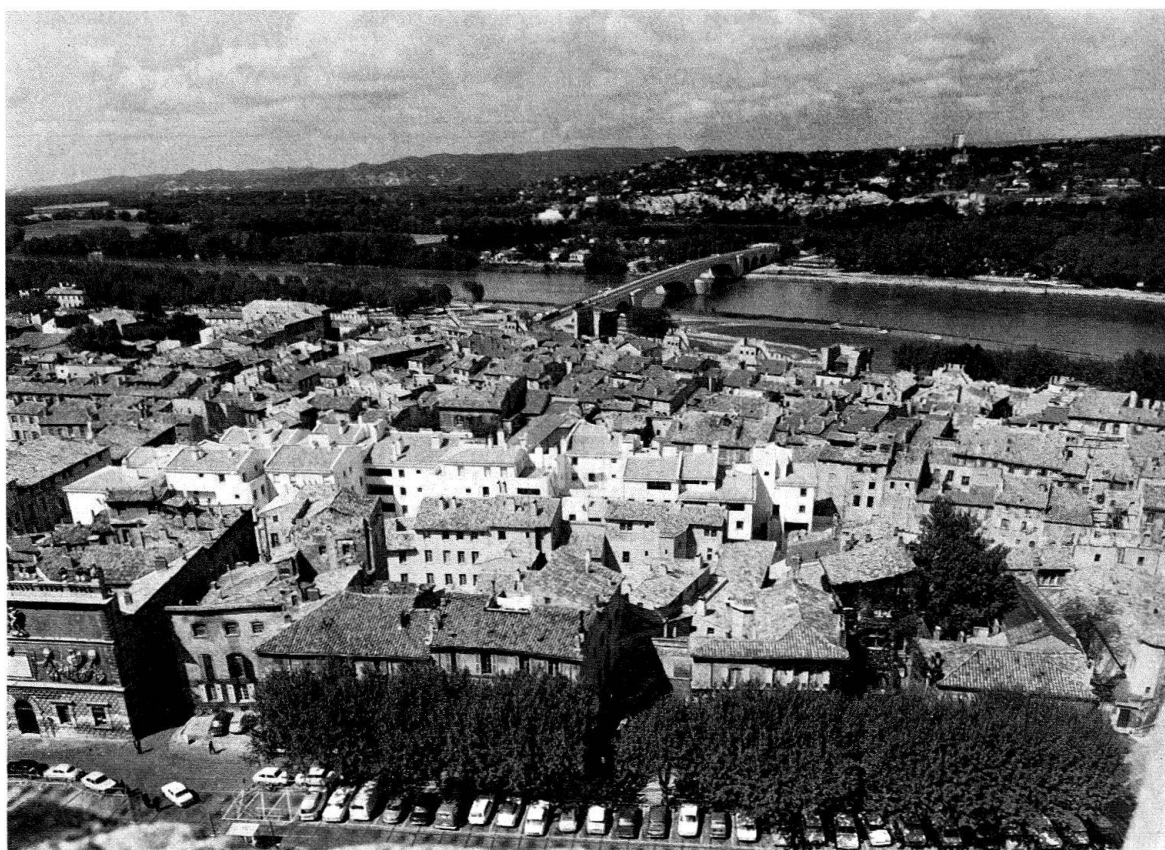
Général des Monuments Historiques au Ministère d'Etat des Affaires Culturelles, Rapporteur Général, définit le programme de la semaine d'études et introduisit le débat.

Monsieur Jean Sonnier, Architecte en Chef des Monuments Historiques, était chargé d'une *introduction sur les méthodes à appliquer*, telles qu'elles ont été définies dans la loi française dite «Loi Malraux», pour permettre une intervention positive dans les villes anciennes les plus remarquables, en y créant des secteurs sauvegardés. Il exposa essentiellement les études faites pour Avignon, dans le secteur sauvegardé du Quartier de La Balance, qui s'étend du rempart au bord du Rhône à la Place du Palais des Papes.

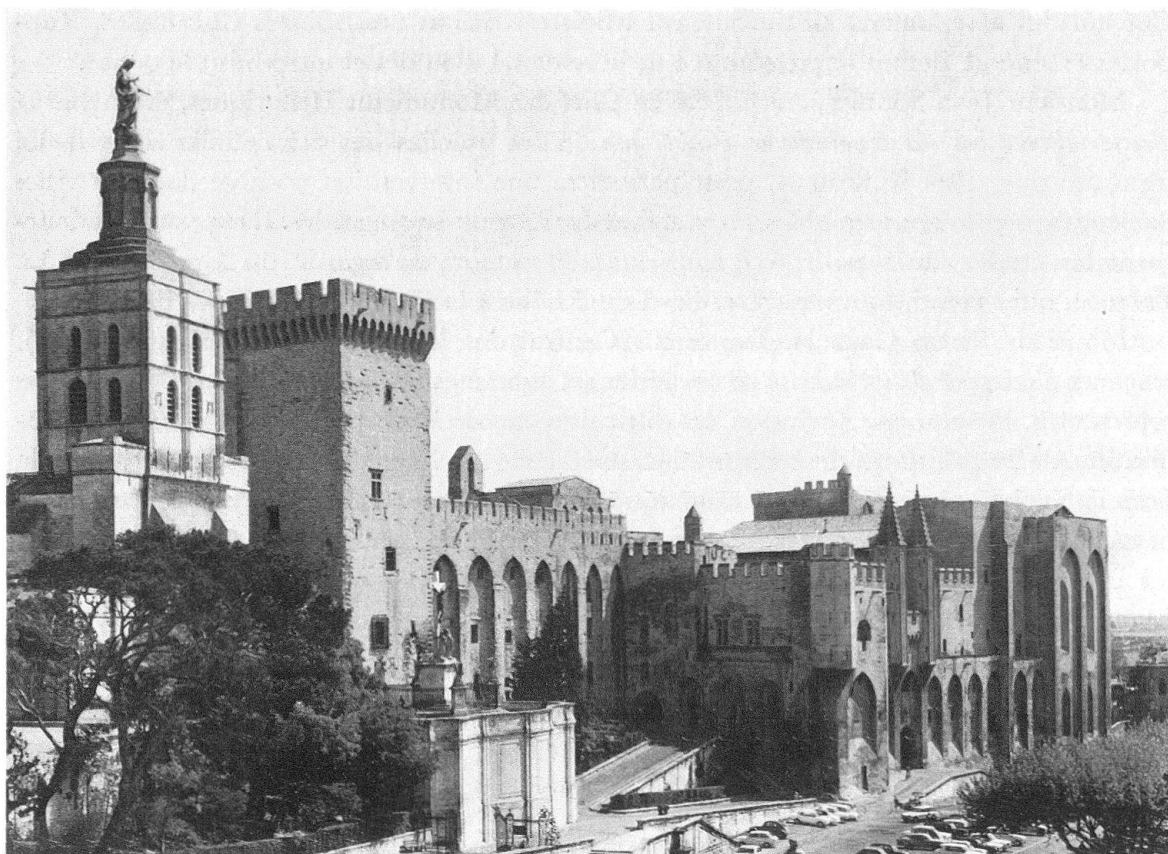
Monsieur Pietro Gazzola, Inspecteur Central des Monuments Historiques (Italie), traça un *bilan général* sur la base des expériences concrètes réalisées dans les différents pays représentés. Il nota, en conclusion, les difficultés encore à résoudre pour assurer l'harmonisation de la politique de conservation avec celle de l'aménagement du territoire, la première se basant sur les valeurs esthétiques et morales, alors que les valeurs économiques et sociales sont prépondérantes dans la seconde.

Les visites

Une importance particulière a été donnée à l'étude pratique de cas concrets et à l'examen d'un grand nombre de réalisations particulièrement dignes d'intérêt. L'abondance des richesses monumentales d'Avignon et de ses environs, la qualité des sites et des paysages



Avignon. Quartier de La Balance. Vu du haut du Palais des Papes



Avignon. Palais des Papes

méridionaux, un territoire entier chargé d'histoire, ont depuis longtemps incité les Autorités françaises responsables à prendre des mesures de sauvegarde, de revalorisation et de revitalisation de palais, de châteaux et de quartiers historiques.

Le plus grand palais gothique de France, deux, bientôt trois musées de premier ordre, une vingtaine d'églises et de chapelles, une cinquantaine d'hôtels particuliers, plusieurs quartiers historiques, une situation exceptionnelle sur une voie navigable de grand avenir, un des plus beaux sites du Midi de la France, enfin chaque année un festival de réputation internationale: c'est *Avignon*.

Les visites qui y furent organisées permirent aux participants de prendre conscience de la valeur du site d'Avignon, tant du sommet de la Promenade des Doms, qui domine la ville et d'où l'œil embrasse le paysage environnant que, sur la rive opposée du Rhône, de la terrasse de l'Abbaye du Fort Saint André, à Villeneuve-Les-Avignons. Nous fûmes largement orientés sur les protections rigoureuses qui limitent l'importance et la hauteur des édifices à construire dans ce paysage, mais nous dûmes constater que les zones très étendues de cette protection n'avaient pas empêché une tour résidentielle, placée au-delà de ses limites, d'émerger au-dessus des crêtes des collines. Mesures de protection certes utiles, mais mesures à adapter toujours mieux.

Le *Château des Papes*, qui avec la Cathédrale des Doms, donne à Avignon sa silhouette caractéristique, est un palais-forteresse dont le rôle stratégique primordial s'allie à une



Avignon. Quartier de La Balance. Immeubles restaurés

destination administrative et résidentielle. Rendu aux autorités civiles après bien des vicissitudes, cet édifice constitue *un excellent exemple d'une expérience de réanimation*. Grâce à un effort considérable et persévérant, avec l'aide de l'Etat, de coûteux travaux rendent à ce monument insigne sa dignité progressivement retrouvée. Siège de nombreuses manifestations culturelles et du Festival annuel, il deviendra un Palais des Congrès. C'est dans la Salle Capitulaire, très récemment restaurée, qu'ont été tenues toutes les délibérations de cette Confrontation, alors que l'exposition a été présentée dans une grande salle du premier étage, vivant exemple d'une affectation nouvelle de ce palais de XIV^e siècle.

Une visite de la ville ancienne, de quelques églises et de plusieurs hôtels particuliers nous permirent de réaliser l'opulence du Vieil Avignon. Mais *l'enseignement le plus passionnant* fut, sans aucun doute, celui que nous fournit la première phase de réalisation dans le secteur sauvegardé du *Quartier de La Balance*. Ce quartier, situé au pied des monuments les plus prestigieux de la ville, est un habitat de haute antiquité, entré dans le cercle vicieux de la dégradation par suite de l'abaissement progressif du niveau social de ses habitants. Son intérêt tenait beaucoup plus à l'intégration harmonieuse des volumes dans le site, à une communauté d'échelle, de rythme et de couleur, qu'à la valeur de la plupart des immeubles qui le constituent. Il a été déclaré «secteur sauvegardé» en application de la loi du 4 août 1962, après que la ville d'Avignon eut déjà procédé à l'achat d'un grand nombre de maisons menaçant ruine et établi des études préalables d'aménagement. Deux secteurs

expérimentaux d'envergure limitée, l'un de restauration, l'autre de reconstruction, ont été mis en chantier. Nous les vîmes à leur achèvement.

De part et d'autre de la Rue de la Balance, le secteur restauré fait face au secteur reconstruit. Dans ce dernier, l'échelle et les proportions des nouveaux bâtiments ont été recherchées pour les adapter au contexte architectural ancien; la composition, la construction et l'expression sont modernes, évitant résolument le pastiche de l'ancien.

Nous avons formulé certaines réserves, lors de discussions animées, sur cet aménagement et sur la qualité de l'architecture de ces bâtiments; nous avons aussi reconnu l'intérêt évident de cette première opération expérimentale de revitalisation d'un ancien quartier, dont le résultat n'est pas totalement convaincant.

Plusieurs *excursions* organisées dans les *environs d'Avignon* donnèrent aux congressistes l'occasion d'examiner de nombreux problèmes qui se posent pour la sauvegarde des sites urbains et naturels devant l'importance et l'urgence des dangers qui les menacent. Les villages «perchés» du Luberon-Oppèdes, Menerbes, Gordes, sont recherchés par les citadins comme lieux de résidences secondaires. Ils bénéficient d'un développement économique et touristique inéluctable, mais leur aménagement doit être surveillé constamment pour éviter que leur caractère ne s'altère.

Le site incomparable des *Baux* nous frappa par l'harmonie de l'œuvre de la nature, alliée à celle due à la main de l'homme, mais aussi par les travaux de caractère archéologique effectués avec art et par les mesures efficaces de protection du site prises sur un territoire très étendu.

Villeneuve-Les-Avignons nous révéla ses «livrées cardinalices», palais autrefois fastueux, abandonnés, dégradés et défigurés, sa chartreuse en voie de restauration et, surtout, la qualité exceptionnelle de son paysage.

Tarascon et *Beaucaire*, villes anciennes enrichies anciennement par leurs foires, possèdent aussi un grand nombre de bâtiments historiques de haute qualité, mais dans un état déplorable. Elles ont l'espoir que les plans à l'étude et les perspectives d'un heureux développement économique et industriel leur assurera la possibilité de sauver et de revitaliser ces quartiers anciens, en relation avec une extension bien dirigée de quartiers nouveaux.

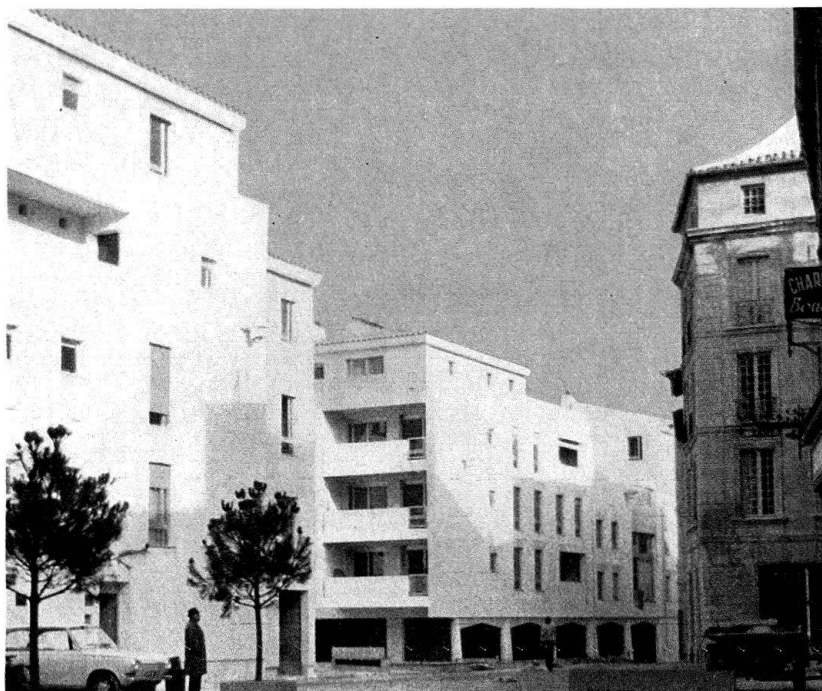
Une dernière excursion nous conduisit enfin dans quelques monuments isolés, à l'Abbaye de *Silvacane* où l'église romane et les bâtiments conventuels de l'ordre de Cîteaux ont été restaurés depuis 1960; au Château d'*Ansouis*, dans le cadre inégalé d'une demeure admirablement aménagée.

L'exposition

Tous les pays invités présentèrent chacun une intéressante documentation photographique et graphique sur les projets et réalisations les plus marquantes de leur pays. La France exposa les études de divers «secteurs sauvegardés» et, notamment, celles relatives à Avignon.

Au terme de cette semaine chargée les délégués rédigèrent leur *recommandation finale* à l'attention du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe.

Considérant l'évolution prodigieusement accélérée de la Société humaine, la nécessité d'intégrer les témoignages des civilisations passées et les réalisations de notre temps dans



Avignon. Quartier de La Balance. Maisons nouvelles

une politique d'ensemble, ainsi que l'urgence et la nécessité d'une action dès le stade de la programmation et de la conception des plans en vue de l'aménagement de l'espace vital de l'homme, ils invitent ce Conseil à recommander au Comité des Ministres :

- de prendre les mesures nécessaires pour donner une importance primordiale à la rencontre des Ministres responsables prévue à Bruxelles en 1969, en vue de définir et de mettre en œuvre une politique européenne en la matière ;
- de promouvoir à l'occasion de cette rencontre, l'intégration totale des valeurs léguées par les civilisations du passé dans une conception globale de l'aménagement de l'espace, afin d'harmoniser le cadre de vie de l'homme avec l'expansion de son activité créatrice ;
- de prendre aussi en considération un certain nombre de points tels que l'étude méthodique du rôle des monuments dans la civilisation contemporaine et future, l'élaboration d'une doctrine qui permette d'incorporer dans l'aménagement du territoire les valeurs du patrimoine culturel immobilier et la collaboration avec tous les organismes responsables de cet aménagement ;
- enfin, de promouvoir l'éducation permanente du public, d'utiliser à cette fin tous les moyens d'information, de former et d'augmenter le personnel spécialisé, d'assurer les moyens financiers indispensables à ces actions, de réaliser une coopération constante entre les pouvoirs publics et les organismes privés qui se préoccupent de la conservation et de la mise en valeur des biens légués par les civilisations antérieures.

Il faut espérer que ces recommandations seront entendues et qu'elles permettront de faire avancer de quelques nouveaux pas les actions indispensables de sauvegarde et de réanimation du patrimoine culturel immobilier.

Ernest Martin